

## Cailliau : " La cour a démissionné " (17/06/2009)

**Le père de Mélanie Cailliau s'indigne de la suspension de peine accordée au Dr Dupont**

### Les quatre manquements du Dr Dupont

**BRUXELLES** La cour d'appel de Bruxelles a accordé hier la suspension du prononcé de la condamnation au Dr Bernard Dupont pour un homicide involontaire commis sur la personne de Mélanie Cailliau, décédée le 29 mai 2004, à la suite d'une série d'erreurs médicales. Elle avait 22 ans.



© SABLON

Lire aussi

❖ [Les quatre manquements du Dr Dupont](#)

À l'issue du prononcé de l'arrêt, Philippe Cailliau, le père de la victime, a commenté la décision, ne cachant pas son "immense déception".

"Je suis d'autant plus déçu par la suspension de peine que quatre manquements du Dr Dupont à ses devoirs ont été retenus. Et au bout du compte, il n'est pas condamné. C'est inadmissible ! Combien de décès faudra-t-il encore pour constater que ce médecin est un danger public et qu'il n'a plus le droit d'exercer ?

Pendant les audiences devant la cour d'appel, nous avons révélé qu'une jeune femme de 24 ans, traitée par le Dr Dupont, est décédée en 1997. Déjà à ce moment, ses parents avaient constaté la nonchalance et l'absence d'humanisme du médecin", s'est fâché hier le père de la victime.

De poursuivre : "Il y a quelques jours, une autre famille nous a avertis d'un autre décès suspect, celui d'un quadragénaire suivi par le Dr Dupont..."

Et, pour motiver la suspension du prononcé de la condamnation, la cour réussit une première : le prévenu a déjà été condamné par les médias ! La cour a démissionné par rapport à son devoir, celui de juger. Malgré le nombre d'erreurs médicales, il est impossible de faire condamner un médecin !"

**Pierre Desfaure**

© La Dernière Heure 2009

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

**DH Net**